

# CHARTRE DES TEMPS PERISCOLAIRES (Restauration, Garderies)

## PREAMBULE

### Pourquoi ?

La ville de Fromelles met en place un service d'accueil périscolaire et de restauration pour les enfants scolarisés à l'école des Cobbers afin de répondre aux besoins des familles et faciliter leur quotidien. Ce service a une vocation sociale et éducative.

La municipalité souhaite améliorer la qualité d'accueil des temps périscolaires (matin, midi et soir), pour que ces temps d'accueil se passent dans les meilleures conditions pour tous.

Pour que chaque temps périscolaire reste un moment convivial de détente et de jeux pour l'enfant. Ces accueils sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation. Ils sont des interfaces entre le temps de la vie familiale et le temps scolaire réservé aux apprentissages.

### Comment a-t-elle été élaborée ?

C'est un travail de collaboration entre les différents acteurs qui a permis de mettre en place cette charte. Ainsi, les élus et l'ensemble des agents intervenants auprès des enfants se sont réunis pour établir les

objectifs, les droits et les devoirs de chacun au sein de ce service, enfants comme encadrants et responsables.

## **Quel est son contenu ?**

Ce document dresse les objectifs, l'organisation et les moyens mis en place.

Il contribue à véhiculer les valeurs éducatives des temps périscolaires auprès de la communauté éducative : enfants, familles et encadrants.

Il établit également le règlement intérieur de ce service.

La charte, diffusée à l'ensemble de l'équipe est mise à disposition des familles, des enseignants. *Elle est consultable sur le site internet de l'école des Cobbers et de la commune.*

## **OBJECTIFS**

### **1 Privilégier la qualité d'accueil pour l'enfant et ses parents**

#### **◇ Instaurer un climat de bien-être et de confiance en veillant à écouter et échanger avec l'enfant.**

Les accueils périscolaires proposent aux enfants un lieu de convivialité et de socialisation qu'ils pourront s'approprier car ils rencontreront d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie,

L'organisation en place permet à chaque enfant d'avoir un adulte/référent pour l'année scolaire, des règles de vie écrites et reprises par les adultes en fonction du niveau de compréhension de l'enfant. L'adulte veille à être cohérent dans les consignes au sein de l'équipe afin d'offrir à l'enfant des repères sécurisants.

Le comportement bienveillant des adultes encadrants permet d'instaurer un climat de confiance et de respect mutuel à la fois avec l'enfant et le parent.

#### **◇ Respecter chaque enfant quelles que soient ses capacités, ses origines sociales et familiales**

La commune, dans la mesure de ses moyens, permet à chaque enfant scolarisé d'accéder aux services de restauration et d'accueil périscolaire.

Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis après la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé.

Les régimes alimentaires particuliers sont étudiés et pris en compte dans la mesure du possible.

Les accueils périscolaires proposent aux enfants des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où, acteur de ses loisirs, il agit sur son environnement, apprend à vivre en collectivité dans le groupe en prenant en compte la richesse des différences.

L'adulte invite le groupe d'enfants à respecter les différences des autres enfants, quelles qu'elles soient : culture, handicap.

#### **◇ Aménager l'espace en fonction de l'âge et des besoins de l'enfant : mobilier, jeux...**

Les agents aménagent l'espace en fonction des besoins de l'enfant en lui permettant d'avoir accès aux jeux et d'être autonome dans ses choix.

Du matériel est mis à disposition des enfants afin qu'ils puissent se divertir à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux.

Ce matériel doit être entretenu par les animateurs et respecté par les enfants.

## 2 Satisfaire les besoins de l'enfant

### **◇ Assurer sa sécurité physique et morale**

La commune s'engage à assurer un taux d'encadrement des enfants suffisant, à favoriser une affectation à l'année scolaire du personnel, et à nommer un agent référent des temps périscolaires afin de donner des repères sécurisants à l'enfant.

L'adulte, pour chaque temps périscolaire, pointe sur des listings la présence de l'enfant.

Les agents sont tenus de respecter les protocoles mis en place notamment en cas de problèmes de santé, d'accident, ou d'évacuation des locaux.

### **◇ Offrir à chaque enfant déjeunant au restaurant scolaire un repas équilibré et varié, de qualité et en quantité adaptée à ses besoins**

La restauration scolaire est assurée en liaison froide par un prestataire extérieur et garantit la sécurité alimentaire.

L'adulte sensibilise l'enfant au goût, à l'équilibre nutritionnel ainsi qu'à l'hygiène et à la santé.

### **◇ Respecter son rythme de vie, son besoin de jouer**

C'est permettre à l'enfant de se reposer ou de se dépenser en restant attentif à ses besoins.

L'adulte respecte les affinités entre enfants en leur autorisant par exemple de choisir leur place à table.

Il favorise les rituels permettant aux enfants les plus jeunes de trouver des repères et offre des temps de jeux adaptés aux enfants.

Individuel ou collectif, organisé ou libre, le jeu est source d'épanouissement et d'échanges. Ainsi, le jeu est le vecteur privilégié des temps d'animation, ce qui veut dire que les animateurs recherchent principalement l'adhésion des enfants aux projets proposés. Il s'agit de rendre les enfants acteurs de leurs loisirs en limitant de fait toute attitude consumériste.

## 3 Favoriser l'autonomie de l'enfant

### **◇ Valoriser l'enfant dans ses apprentissages**

Par son comportement, l'adulte donne les moyens à l'enfant d'accroître son autonomie, de l'inciter à faire seul, de développer sa motricité, de prendre conscience de ses actes et de ses paroles. Il favorise des conditions permettant de découvrir de nouvelles situations, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs.

L'enfant ainsi valorisé dans ses apprentissages aura de l'estime pour lui et la volonté d'apprendre, de trouver ses propres solutions et de grandir.

Favoriser l'autonomie de l'enfant, c'est lui permettre d'agir et de penser par lui-même en intégrant les valeurs citoyennes : respect de soi, d'autrui, des règles de la société et de solidarité. Cela pourrait se résumer ainsi : "Aide-moi à faire seul".

### **◇ Faire des temps périscolaires des temps éducatifs**

L'éducation de l'enfant est permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire.

Vivre en collectivité, s'est s'enrichir au contact des autres. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.

Les temps périscolaires permettent à l'enfant d'évoluer plus librement que sur le temps scolaire. Ces moments de loisirs ont aussi leurs règles pendant lesquels les enfants vont apprendre à vivre ensemble.

## **4 Professionnaliser les agents**

### **◇ Favoriser le travail d'équipe, les échanges et les transmissions.**

Les agents bénéficient de formations, de temps d'échanges et de concertation afin d'améliorer leur savoir-faire et leur savoir être.

Ces temps de réunion et de formations sont indispensables et offrent une plus grande cohérence en faveur d'un accueil de qualité pour l'enfant.

### **◇ Respecter le secret professionnel**

Les agents sont tenus de respecter le secret professionnel, s'ils ont connaissance d'informations relatives à l'enfant ou à sa famille.

Tout manquement sera passible d'une sanction.

Le secret professionnel est levé en cas de suspicion de maltraitance sur mineur de moins de 15 ans.

## **Organisation et Déroulement des temps périscolaires**

Les adultes entretiennent une attitude bienveillante et sont attentifs à ce que ces périodes d'accueil favorisent l'échange, l'écoute, le bien-être et le plaisir de l'enfant.

Cette relation entretenue avec les enfants, est le signe d'un respect mutuel. Elle évite les rapports de force et les cris pour rétablir le calme.

L'équipe d'animation des temps périscolaires recherche un équilibre entre la gestion collective du groupe et les besoins individuels des enfants.

L'accent est mis sur les comportements positifs en valorisant les enfants qui respectent les règles de la vie en collectivité.

La cohérence des adultes vis-à-vis des consignes doit permettre à l'enfant d'acquiescer des règles de savoir vivre dans une relation de confiance à l'adulte.

### **Journée type**

#### **Accueils périscolaires : matin/soir**

Les accueils périscolaires sont ouverts les : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h à 8 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 45 pendant les périodes scolaires.

Ce mode de garde, attentif au rythme de vie de l'enfant est encadré par des animateurs qualifiés, et propose des activités ludiques et éducatives, libre d'accès à l'enfant.

Les locaux sont aménagés afin de permettre à l'enfant d'accéder en toute autonomie aux espaces de jeux ou de détente : 1 espace lecture / repos, 1 espace dinette, 1 espace jeux de sociétés / jeux de construction, 1 espace dessins libres / coloriages.

#### **Le matin :**

Les parents accompagnent l'enfant à l'accueil périscolaire où il pourra jouer librement et s'il le désire se restaurer de la collation qu'il aura apporté.

Les enfants sont ensuite déposés dans les classes (pour les maternels), dans la cour de récréation pour les primaires (et pour les maternels concernés) par le personnel d'animation.

Une atmosphère calme, réconfortante est indispensable (pour les plus jeunes, c'est aussi le moment de la séparation). Chaque enfant peut choisir en souplesse son activité. L'enfant a la possibilité de se restaurer (petite collation amenée par les parents) ou de se reposer en cas de besoin.

### **Le soir :**

Les enfants sont accompagnés jusqu'à l'accueil périscolaire par le personnel d'animation où les familles viennent chercher leur enfant.

Les enfants, après avoir pris leur collation, peuvent jouer librement ou participer à l'activité manuelle prévue par l'équipe d'animation.

Les enfants sont libres de faire leurs devoirs de 17h00 à 17h30. Les agents du périscolaire peuvent accompagner les enfants dans leurs devoirs mais n'ont pas vocation à enseigner ou corriger les exercices. Cette responsabilité revient de fait aux parents.

### **La pause méridienne**

La pause méridienne accueille les enfants de 12h à 13h20 en 3 services.

De 12h00 à 12h40 : les maternels en salle d'évolution et la 1<sup>ère</sup> partie des primaires en salle de cantine

De 12h30 à 13h20 : la 2<sup>ème</sup> partie des primaires en salle de cantine

Les adultes doivent pouvoir offrir aux enfants des temps d'animation et des temps de repos. Le temps de l'interclasse est un moment important pour les enfants. Il leur permet de déjeuner mais aussi d'échanger, de se dépenser avant le retour en classe.

L'animateur veille par le ton de sa voix, son attitude à ce que ce temps puisse être un temps d'échanges et de convivialité entre enfant/enfant et enfant/adulte. De même l'enfant se doit de respecter ce temps de vie quotidienne en faisant en sorte de le rendre calme et agréable.

L'adulte participe à l'éducation nutritionnelle des enfants en invitant l'enfant à goûter les plats qui lui sont proposés et en aidant les plus jeunes à manger correctement.

L'adulte est également présent pour sensibiliser l'enfant à son hygiène (lavage des mains, passage aux sanitaires).

### **Les règles de vie/ sanctions**

Les agents expliquent aux enfants les règles mises en place sur les temps d'accueil à chaque rentrée scolaire et si besoin après chaque période de vacances.

Les enfants qui ne respectent pas les règles seront sanctionnés.

Les agents veillent à ce que les sanctions adaptées à l'enfant et à la situation aient un caractère éducatif et de réparation qui permettent à l'enfant de réfléchir à son comportement et d'intégrer les règles de vie. Il est nécessaire pour cela que les adultes soient cohérents dans les consignes.

Si des conflits interviennent entre enfants, l'animateur en charge du groupe place/sépare les enfants concernés et ceci pour un temps donné dont l'enfant devra avoir pris connaissance par l'adulte.

L'appui de l'équipe enseignante et des parents est indispensable pour une bonne cohérence de la relation éducative à l'enfant.

Dans le cas d'un enfant n'observant pas les règles, le responsable des temps périscolaire intervient auprès de l'enfant à la demande de l'agent et suit l'enfant pendant une ou plusieurs semaines.

Si ce suivi n'est pas efficace, la famille et l'enfant sont invités en mairie afin de se concerter sur la conduite à tenir.

## Les moyens humains

La commission scolaire et l'Association de Parents d'Elèves permettent de concevoir, de mettre en œuvre les projets municipaux en matière d'Enfance et d'assurer l'encadrement et la gestion du service.

Les agents sont responsables des enfants qui leur sont confiés, ils sont tenus de participer aux réunions d'équipe et d'être capables de faire des propositions.

### ◇ Rôle du coordinateur

#### Pause méridienne :

- Garantir l'hygiène des locaux (HACCP)
- Encadrer le personnel de restauration
- Encadrer, organiser et coordonner le travail de production et de distribution.
- Contrôler l'approvisionnement et la gestion des stocks.
- Faire respecter l'hygiène, la sécurité et les températures (liaison chaude)
- Faire le lien avec le fournisseur des repas
- Suivi des PAI alimentaire.

#### Garderies :

- Favoriser la communication, soutenir les valeurs et les projets du service, ainsi que la transmission des informations.
- Assurer le lien entre la famille et l'école (transmission d'informations au directeur d'école)
- Assurer l'encadrement et l'animation des enfants lors des temps périscolaires
- Assure les missions des agents d'animation (ci-dessus)
- S'appuie sur les documents du service (projet pédagogique, notes de service, règlements intérieurs, charte, règles de vie, etc....)
- Est référent de la gestion du matériel donné aux enfants, ce qui ne veut pas dire qu'il est seul responsable de ce matériel.
- Est garant du respect des règles d'hygiène et de sécurité de l'accueil périscolaire et du groupe élémentaire de la pause méridienne.
- Fait le relais avec la hiérarchie.
- Permettre une qualité d'accueil.
- Encadrer et animer une équipe.
- Travailler avec les différents partenaires.
- Apporter son soutien aux agents en cas de difficultés avec les enfants.
- Proposer un plan de formation.
- Assurer le lien entre les parents et la municipalité.

### ◇ Rôle de l'équipe de restauration

- Assurer la préparation et la distribution des repas dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité (liaison chaude).
- Entretenir le restaurant scolaire et les sanitaires attenants
- Entretenir les vêtements de travail des restaurants scolaires

### ◇ Rôle des agents d'animation : ATSEM, agent technique, et d'animation

- Assurer l'encadrement et l'animation des enfants lors des temps périscolaires.
- Etre bienveillant envers l'enfant, privilégier l'écoute.
- Avoir une attitude sécurisante envers les enfants et être garant de leur sécurité. (pointage des enfants, respect des règles)

- Proposer, animer, éduquer l'enfant quant aux règles d'hygiène et à l'éducation nutritionnelle.
- Valoriser les comportements positifs.
- Favoriser son autonomie.
- Respecter et faire respecter le matériel et son environnement.
- Appliquer le règlement intérieur, les PAI, signaler à la hiérarchie tout incident

## Les moyens matériels

L'accueil périscolaire est aménagé dans le restaurant scolaire. L'espace intérieur comporte 1 un espace de jeux aménagés en différents coins, des sanitaires adaptés, une trousse de premiers secours, un téléphone

L'espace extérieur est clos et sans danger apparent.

## Les protocoles

### Le Protocole d'Accueil Individualisé

Le projet d'accueil individualisé est un protocole qui permet à l'enfant atteint de troubles de la santé d'être accueilli sur l'ensemble du temps scolaire et périscolaire dans les meilleures conditions possibles.

La collectivité permet l'accueil des enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé ou porteur d'un handicap.

Les agents concernés par l'encadrement de l'enfant sont alors conviés à participer à la mise en œuvre du PAI. Les PAI sont à disposition des agents encadrant les enfants.

Si une personne, autre que les parents, se présente pour venir chercher un enfant, les agents doivent vérifier que l'adulte est habilité et qu'une autorisation a bien été faite dans le cas contraire, le personnel ou le responsable des temps périscolaires contacte les parents pour avoir confirmation et régulariser la situation.

### Protocole en cas de soins, les médicaments

Le personnel dispose d'un accès au téléphone avec les numéros d'urgences affichés à proximité ainsi que des coordonnées des familles.

En cas de blessure bénigne, le personnel apporte les premiers soins. Par soin, on entend rassurer l'enfant, le mettre en sécurité, et nettoyer la blessure. Une trousse de secours est disponible. Le personnel est vigilant sur l'état de santé de l'enfant pendant le reste du temps périscolaire jusqu'à ce que ce dernier retrouve sa classe ou sa famille.

En cas d'accident, de choc violent ou de malaise, le personnel fait appel aux urgences médicales (pompiers 18, SAMU 15). La famille est prévenue et l'enfant est accompagné par un agent de la collectivité dans le cas où la famille ne peut être présente. Le directeur de l'école doit être informé dès que possible.

Des registres d'infirmerie sont à la disposition des agents afin d'y noter les faits. Un registre commun à l'équipe enseignante et l'équipe périscolaire est mis en place pour une communication et une passation des informations auprès des parents optimale.

Aucun médicament ne pourra être donné à l'enfant autre que ceux prescrits dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé.

### Protocole d'évacuation

Il est nécessaire de:

- Faire sortir les enfants et les mettre à l'abri dans le lieu prévu à cet effet (un point de ralliement est identifié par site - voir plan) - Compter les enfants, se munir des listings - Vérifier que personne ne reste dans le local en flamme - Prévenir les pompiers (18). Emporter un téléphone avec soi si vous êtes seul.

Il est important que toutes les portes identifiées comme issues de secours ne soient pas fermées à clef ni bloquées par quelque meuble que ce soit. Un exercice d'alerte est organisé chaque année.

Toutes les portes de sorties peuvent être utilisées pour accéder au point de ralliement. Les agents doivent conserver sur eux les clés d'accès leur permettant d'accéder au point de ralliement.

Rappel : Il est nécessaire de rester dans l'enceinte de l'école à un endroit accessible pour une éventuelle évacuation : pas d'enfants sur la voie publique.

### Communication

La ville communique auprès des familles par l'intermédiaire du site internet de l'école et de la commune, du service scolaire, des ATSEM et agents référents des temps périscolaires encadrant les enfants au quotidien.